



REPUBLIQUE DU BENIN



**DOSSIER TYPE DE PRESELECTION
PASSATION DES MARCHES DE PRESTATIONS
INTELLECTUELLES**

Objet du marché : Recrutement d'un consultant national junior expert des medias de l'audiovisuel

Référence : N°001-2025/MEF/INStaD/DAF/SFCG

Autorité contractante : Institut National de la Statistique et de la Démographie (INStaD)

Source de financement : INStaD/Travaux Facturés

Gestion : 2025

Septembre 2025

SP *\$*

TABLE DES MATIERES

I. AVIS A MANIFESTATION D'INTERET (AMI)	3
II. LETTRE DE MANIFESTATION D'INTERET	7

I. AVIS A MANIFESTATION D'INTERET (AMI)

Objet : Recrutement d'un consultant national junior expert des médias de l'audiovisuel

Référence du marché : PI_DAF_2025_2

AVIS N° 002 PI_DAF_2025

1. Le présent avis à manifestation d'intérêt (AMI) fait suite au plan de travail annuel de l'Institut National de la Statistique et de la Démographie (INStaD) approuvé par son Conseil d'Administration.
2. L'Institut National de la Statistique et de la Démographie (INStaD) a obtenu des ressources sur les travaux facturés pour la réalisation de l'enquête par sondage portant sur « La Mesure de l'audience des nouveaux programmes des médias audiovisuels du service public ».
3. Les prestations consistent à apporter une expertise à l'INStaD sur le fonctionnement des médias et la nouvelle structuration des médias de l'audiovisuel du service public, durant la période de l'enquête.
4. Le délai de réalisation de la mission est de vingt-deux (22) jours calendaires.
5. Les candidats intéressés sont invités à manifester leur intérêt pour la prestation décrite ci-dessus en fournissant les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les prestations (les qualifications du candidat dans le domaine des prestations, notamment les diplômes, les références professionnelles concernant l'exécution de marchés analogues à travers, les attestations de bonne fin d'exécution et/ou des contrats antérieurs). Aux date et heure limites de dépôt des candidatures, si moins de trois (03) candidatures sont déposées, l'autorité contractante peut, soit contacter directement d'autres consultants en fonction de leurs aptitudes à exécuter les prestations, soit relancer pour un

minimum de dix (10) jours calendaires la procédure en vue de compléter la liste.

6. Les critères demandés seront appréciés à travers les preuves énumérées dans le tableau des critères de sélection.
7. Le classement sur la liste restreinte sera établi sur la base des curricula vitae des candidats. Le candidat ayant présenté le meilleur curriculum (candidat le plus qualifié) sur la base des expériences acquises et du nombre de marchés/prestations analogues sera classé premier et invité à négocier le marché. En cas d'échec des négociations avec ce dernier, le candidat classé 2^{ème} sera invité à son tour à la négociation.
8. La présélection tiendra compte des critères ci-après :

Critères d'évaluation	Note pour le critère	Sous critères d'évaluation et note	Moyens de Preuve à fournir par le candidat
1. Niveau d'étude : Bac+5 en sciences sociales, en communication ou dans un domaine équivalent	[40]	40 points si oui, si non 0 point	Diplôme (copie légalisée)
2. Nombre d'expériences : avoir au moins cinq (07) années d'expériences professionnelles en lien avec le fonctionnement des médias,	[30]	• Inférieur à 07 = 00pt ; • 07 et plus = 30 pts ;	Preuves d'expérience le CV, des actes de nomination, des contrats de prestation et attestations
3. Nombre d'années d'expériences : avoir conduit ou avoir participé à une étude similaire pour un Cabinet, à titre individuel ou en équipe avec d'autres consultants	[30]	• Inférieur à 02 ans = 00pt ; • 02 et plus = 30 pts ;	Preuves d'expérience le CV, attestation de participation et ou de bonne fin.
TOTAL	[100]		

9. La note minimale requise pour être présélectionné est 70.

En cas d'égalité du nombre total de points obtenus, le consultant ayant réalisé plus de missions spécifiques sera privilégié.

10. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires au sujet des documents de référence à l'adresse ci-dessous :

**Secrétariat de la Direction Administrative et Financière de
l'INStaD sis au Ministère du Développement et de la
Coordination et l'action gouvernementale
bureau 211, deuxième étage du bâtiment INStaD
Tél. : 21 30 82 44/21 30 82 45**

et aux heures suivantes : **08 heures à 12 heures 30 minutes et
de 14 heures à 17 heures 30 minutes (Heures locales), tous les
jours du lundi au vendredi.**

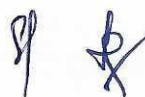
Les manifestations d'intérêts doivent être accompagnées d'une lettre de manifestation d'intérêts dûment signée par le candidat.

11. Les manifestations d'intérêts doivent être déposées en deux (02) exemplaires physiques à savoir un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique scannée en format PDF sur clé USB, à l'adresse ci-dessus au plus tard le **26/09/2025**.....à 10h.

Le défaut de présentation des manifestations d'intérêt suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire.

Les candidatures qui ne parviendront pas aux date et heure ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées aux frais des candidats concernés sans être ouvertes.

12. Les candidats peuvent introduire un recours devant le Directeur Administratif et Financier de l'INStaD ou son supérieur hiérarchique dans le cadre de la procédure de manifestation d'intérêt à l'encontre des actes et décisions de ce dernier leur créant un préjudice en indiquant les références de l'AMI et exposant les motifs de son recours par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou déposée contre décharge ou récépissé.



Ce recours doit invoquer une violation de la réglementation des marchés publics.

Ce recours doit être exercé dans les deux (02) jours ouvrables avant la date limite de dépôt des candidatures ou au plus tard, dans les deux (02) jours ouvrables de la notification des résultats des manifestations d'intérêt. Il a pour effet de suspendre la procédure de présélection jusqu'à la décision définitive du Directeur Administratif et Financier ou de son supérieur hiérarchique.

La décision du Directeur Administratif et Financier ou de son supérieur hiérarchique/du premier responsable de l'INStaD doit intervenir dans un délai de deux (02) jours ouvrables après sa saisine.

En l'absence de suite favorable de son recours le requérant dispose de deux (02) jours ouvrables à compter de la réception de la réponse de l'autorité contractante/structure déconcentrée ou de l'expiration du délai de deux (02) jours mentionnés ci-dessus pour présenter un recours devant l'Autorité de Régulation des Marchés Publics. Une copie du recours adressé à l'Autorité de régulation des marchés publics est notifiée au Directeur Général de l'INStaD pour ampliation.

Fait à Cotonou, le

15/09/2025



Togbedji Daladier Caryl YEKPON

Directeur Administratif et Financier

II. LETTRE DE MANIFESTATION D'INTERET

[Insérer Nom du Candidat]

[Lieu et date]

A

Monsieur le Directeur Administratif
et Financier de l'INStaD

Objet : Manifestation d'intérêt pour *[indiquer nature de la prestation]*

Monsieur le Directeur Administratif et Financier,

Après avoir examiné le dossier de sélection dont nous accusons réception, nous vous soumettons notre candidature pour *[indiquer nature de la prestation]*.

Notre dossier de candidature comprend :

- 1) la présente lettre de manifestation d'intérêt ;
- 2) le diplôme (copie légalisée) ;
- 3) les preuves des expériences du consultant [copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples)] ;
- 4) etc.

Veuillez agréer, Monsieur le *[Indiquer le Nom du représentant de l'Autorité contractante/ structure déconcentrée]*, l'assurance de notre considération distinguée.

(Signature et cachet du responsable/ représentant habilité du cabinet/ firme)